

**Réunion de bureau du 05 avril 2017 à 17H30**  
**Compte rendu de séance**

**Présents :**

Mrs Philippe BROCHET, Michel ROCHET, Etienne ROUGEAUX, , Bernard FRAIZIER, Alain BIGUEUR, Jean Charles KOEHREN, Henri OGIER, Henri ALIXANT

Mmes Virginie PATE, Christine GUYOT.

**Excusés :** Jean THERY

**Absents :** néant

**Pour avis technique :** Rémi GAUTHIER,

**1- Conseil communautaire**

Le bureau prend acte du compte rendu du conseil municipal d'Augerans paru dans le progrès et la voix du Jura. Il déplore la teneur des propos relatés qui sont faux et partiels. A l'unanimité, le bureau valide le principe d'apporter une réponse orale à l'occasion du conseil communautaire du 6 avril. S'il est légitime, voire nécessaire, que les élus ne soient pas tous d'accord avec les orientations de la communauté de communes, il n'est pas tolérable que les informations apportées sur le terrain soient fausses ou partielles.

En parallèle, un courrier sera transmis à chaque conseiller municipal d'Augerans afin d'apporter l'information complète sur les travaux de la communauté de communes.

Une information complète sera apportée à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire à l'occasion d'une réunion d'information qui aura lieu le 6 juin à Ecleux.

**2- Etude pré opérationnelle de l'OPAH**

Suite à l'ouverture des plis relatifs à l'étude pré-opérationnelle OPAH, le montant de l'étude est maintenant connu. Aussi, il convient de valider le budget définitif qui s'établit comme suit :

**Etude pré opérationnelle OPAH**

Dépenses (TTC)		Recettes	
Proposition SOLIHA	51 792 €	ANAH 50%	25 896.00 €
		Etat Contrat Ruralité 30%	15 537.60 €
		Autofinancement	10 358.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 792 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 792 €</b>

A l'unanimité, le bureau

- Valide le plan de financement
- Autorise le président à solliciter les aides financières.

Le plan de financement est adopté

**3- PDIPR**

Le président est autorisé à signer la convention PDIPR

#### **4- Parcelles**

Philippe BROCHET a pris contact avec la propriétaire de la parcelle n°ZA 141 située à l'angle de la D 472 et de la rue du Chêne Brulé. La parcelle est d'environ 55 ares. Le bureau est favorable à l'acquisition complète du terrain, afin notamment de ne pas pénaliser l'agriculteur qui verrait sa surface exploitable réduite.

#### **5- Demande association TGV TER**

Le bureau valide l'adhésion de la CCVA à l'association pour un montant de 5€.

Une motion de soutien est proposée

Le bureau valide la motion de soutien proposée par l'association.

#### **6- Divers**

Il sera proposé de soutenir le maintien de la ligne de SMUR sur Dole. Une proposition sera faite en ce sens demain en conseil communautaire.

La séance est levée à 19H00

Le Président

Michel ROCHET

